

RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02465  
Numéro SIREN : 890 861 156  
Nom ou dénomination : FOR-RENF1

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2021 sous le numéro de dépôt 8096

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU FOR-RENF I		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 2				
Adresse de l'entreprise 6 Rue DE CHATILLON 35510 CESSON-SEVIGNE		Durée de l'exercice précédent* _____				
Numéro SIRET* 8 9 0 8 6 1 1 5 6 0 0 0 1 0			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 31122020				
		N-1				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)		BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	33	33
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	100 000	100 000	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	100 033	100 033	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	100 033	100 033	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU FOR-RENTI		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 100 000 .....)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 167)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	99 832	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	201		
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	201		
	Écarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	100 033		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	201			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SASU FOR-RENTI			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	167	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	
			- dotations aux provisions*		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
Autres charges (12)				GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	167	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 167)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	( 167)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise		SASU FOR-RENF1		Néant <input checked="" type="checkbox"/>		*				
CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	TOTAL I			CZ	D8	D9				
	TOTAL II			KD	KE	KF				
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI	KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
		Matériel de transport*			KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
		Avances et acomptes			LK		LL		LM	
		TOTAL III			LN		LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
Autres participations			8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V			
		TOTAL IV			LQ		LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG		ØH		ØJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
			par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	TOTAL I		IN		CØ		DØ	D7		
	TOTAL II		IO		LV		LW	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	MX	
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW		
	Autres participations		1Ø		ØX		ØY	ØZ		
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	2G		
		TOTAL IV		13		NJ		NK	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK		ØL	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU FOR-RENF INéant  \*

## CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	PF	PG	PH		
Terrains				PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre			PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui			PR	PS	PT	PU		
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions			PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	QA	QB	QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	QE	QF	QG		
	Matériel de transport			QH	QI	QJ	QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	QM	QN	QO		
	Emballages récupérables et divers			QP	QR	QS	QT		
TOTAL III				QU	QV	QW	QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	ØP	ØQ	ØR		

## CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et infom. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	

## CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU FOR-RENF1</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (I) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	7C	UB	UC	UD
		- financières		UE	UF	
		- exceptionnelles		UG	UH	
				UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU FOR-RENF I

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	33		33					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	<b>TOTAUX</b>		VT	33	VU	33	VV				
RENVOIS	(1) Montant des	VD									
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	201		201						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	201	VZ	201						
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

# 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03), modifié par le Règlement n°2016-07 du 04 novembre 2016.

La société applique depuis le 1er janvier 2016 les dispositions du règlement ANC 2015-06, relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

## 1.1. IMMOBILISATIONS

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 1.1.1. Immobilisations incorporelles :

#### - Fonds commercial :

Ils comprennent tous les éléments incorporels permettant d'exercer l'activité de la société et son développement.

La société applique depuis le 1er janvier 2016 les dispositions du règlement ANC 2015-06, relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés.

Les éléments du fonds commercial, ont une durée d'utilisation non limitée et à ce titre, ne sont pas amortis. Ils font l'objet de test de dépréciation à chaque clôture, qui consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle des fonds est appréciée sur la base de données internes et correspond à l'estimation des flux nets de trésorerie actualisés attendus de l'actif.

Si la valeur actuelle de l'actif ainsi déterminée devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises

#### - Logiciels :

Les logiciels sont évalués au coût historique, ils font l'objet d'un amortissement sur 3 ans.

### 1.1.2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée d'utilisation prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire).

Immobilisations corporelles	Amort pour dépréciation	Amort fiscalement pratiqués
Constructions	5 % L	5 % L
Installations techniques, mat.outillage	25 % L	25 % L
Install. générales agencés, aménagés	10 % L	10 % L
Matériel de transport	16.66 % L	16.66 % L
Matériel de bureau et informatique	25 % L	25 % L
Mobilier	14.29 % L	14.29 % L

### 1.1.3. Immobilisations financières :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction des prévisions d'activité de la société à 5 ans et de ses dettes financières nettes, par exception certaines sociétés sont évaluées en valeur liquidative.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les prêts consentis à la société mère sont rémunérés à hauteur du taux maximum déductible annuel.

Les autres immobilisations financières sont composées de dépôts et cautionnements. Les dépôts et cautionnements sont enregistrés sur la base des montants payés.

## 1.2. STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode premier entré, premiersorti.

## 1.3. CREANCES CLIENTS

Les créances clients hors groupe sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

La règle pratiquée pour le calcul est la provision de 50% pour les créances en procédure d'injonction de payer et de 100% pour celles en procédures collectives.

Le risque sur les autres créances est quant à lui calculé comme suit :

Nombre de jours de retard	Taux de provision
90 à 180 jours	5 %
180 à 270 jours	10%
270 à 360 jours	30%
360 à 720 jours	60%
Plus de 720 jours	100%

#### **1.4. PROVISIONS POUR RISQUES**

Les provisions sont estimées au cas par cas selon les données juridiques en notre possession, en concertation avec nos avocats conseils et nos services juridiques.

#### **1.5. TRANSACTIONS ENTREPRISES LIEES**

Les transactions effectuées avec les entreprises liées, sont conclues à des conditions normales de marché.



**FOR-RENTI**  
Société par actions simplifiée unipersonnelle  
Au capital social de 100.000 €  
Siège social : 6 rue de Châtillon, La Rigourdière – 35510 CESSON-SEVIGNE  
R.C.S. RENNES 890 861 156  
(Ci-après la « **Société** »)

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE  
EN DATE DU 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,  
Le vingt-neuf juin,  
A 10 heures,  
Au siège social.

**La soussignée,**

La société **FOR-TREZH**, Société en nom collectif au capital social de 99.720 €, dont le siège social se situe à CESSON-SEVIGNE (35510), 6 rue de Châtillon, La Rigourdière, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro SIREN 882 479 942,

Représentée par la société FOR-BZH, Société par actions simplifiée au capital social de 206.483.142 €, dont le siège social se situe à CESSON-SEVIGNE (35510), 6 rue de Châtillon, La Rigourdière, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro SIREN 453 645 251, en qualité de Gérante de ladite société,

Elle-même représentée par Monsieur Christian ROULLEAU, en qualité de Président de ladite société,

Agissant en qualité d'associée unique non Présidente de la Société (ci-après l'« **Associée Unique** »),

En présence de la société FOR-BZH, Présidente, représentée par Monsieur Christian ROULLEAU,

**A préalablement exposé ce qui suit :**

- Que la Présidente a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- Que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion établis par la Présidente lui ont été adressés et l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et les statuts ;
- Que les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le présent procès-verbal.

**A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :**

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Approbation des charges non déductibles ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
4. Constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et mentions desdites conventions ;
5. Reprise des engagements ;
6. Questions diverses ;
7. Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, Monsieur Christian ROULLEAU, Président de la société FOR-BZH, elle-même Gérante de la société FOR-TREZH, Associée Unique, prend les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

**PREMIERE DECISION**

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, du bilan, du compte de résultat et de ses annexes au titre de l'exercice écoulé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et qui font apparaître un résultat déficitaire de CENT SOIXANTE-SEPT EUROS (167 €).

En application de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, l'Associée Unique constate qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 dudit Code n'ont été comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En conséquence, l'Associée Unique donne quitus à la Présidente pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associée Unique approuve la proposition d'affectation de la Présidente et décide d'affecter de la manière suivante le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à CENT SOIXANTE-SEPT EUROS (167 €) :

➤ La totalité en Report à Nouveau	(167) €
<b>Total égal au résultat de l'exercice soit</b>	<b><u>(167) €</u></b>

De sorte que le compte de Report à Nouveau est ainsi porté à (167) €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée Unique constate que, s'agissant du premier exercice social, aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

### TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'Associée Unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'Associée Unique Présidente, savoir :

**Convention n°1 :** **Nature de la convention :** Convention d'assistance consentie par la société FOR-GESTION notamment au profit de la Société.  
**Lien entre les Parties :** Elles sont toutes les deux contrôlées directement ou indirectement par FOR-BZH au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.  
**Date de signature :** 18 décembre 2020.  
**Date d'effet :** 1<sup>er</sup> novembre 2020.  
**Durée :** indéterminée.  
**Modalités de rémunération :** Forfait de 1.000 € HT par an.  
**Charge supportée au titre de l'exercice :** 166,67 €.

### QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique décide de reprendre, pour le compte de la Société, tous les actes accomplis par le fondateur et la Présidente entrant dans le cadre de l'objet social entre la date de constitution de la Société et la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES.

### CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

\* \* \* \* \*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique.

**L'Associée Unique**  
**La société FOR-TREZH**  
*Représentée par la société FOR-BZH, Gérante,*  
*Elle-même représentée par M. Christian ROULLEAU, Président*



